

# Restructuring Services

Expertise comptable et financière  
des entreprises en difficultés

Assistance opérationnelle au  
retournement

## Présentation d'OCA

OCA est une société d'Audit, de Conseil et d'Expertise-Comptable fondée en 1984.

**Son président, Mikaël OUANICHE, est Expert agréé par la Cour de cassation.**

Depuis quarante ans, OCA exécute des missions confiées par les juridictions consulaires, ayant notamment pour objet :

- l'appréciation des comptes présentés par l'entreprise pendant la période d'observation
- la compréhension de l'activité et de la formation du résultat
- l'examen de la situation de trésorerie et des besoins de financement
- l'appréciation de la validité des prévisionnels
- l'appréciation de la cohérence et de la vraisemblance des plans de restructuration ou de reprise de l'entreprise

OCA's Team  
«addresses issues with great talent. They work closely to the client, are very helpful and come with ideas that are outside of the box»

**Who's Who Legal**

## Nos services Restructuring

Forte de son expérience auprès des juridictions consulaires, notre équipe Restructuring mobilise son expertise au service des débiteurs et des bailleurs de fonds dans le cadre de missions d'expertises financières visant :

- à fiabiliser la stratégie de restructuration par la mise à disposition des parties prenantes (actionnaires, créanciers, management, administrateurs) d'un diagnostic et de prévisions financières solides et étayées :
- à accompagner les équipes de management dans la gestion des difficultés en mettant à leur disposition une palette d'outils financiers adaptés aux enjeux.
- à assister les repreneurs d'une entreprise en difficulté : diagnostic des risques et opportunités, réflexion sur le choix du meilleur schéma de reprise. accompagnement à toutes les étapes du processus d'acquisition.

**Notre maîtrise de l'environnement juridique et financier, notre connaissance des acteurs impliqués (organes judiciaires, acteurs financiers, autorités publiques) et notre signature indépendante reconnue sont autant d'atouts au service de la réussite du plan de sortie de crise.**

## Nos atouts

Nos atouts :

- une équipe de plus de 20 consultants et experts, structurée pour traiter les dossiers lourds et complexes.
- un très haut niveau scientifique assuré notamment par des associés issus du monde académique.
- une capacité à délivrer dans des délais courts, des rapports précis, pédagogiques et opérationnels pour les juridictions et les autorités concernées.
- une signature reconnue et accréditée par les plus hautes juridictions françaises (Cour de cassation, cour d'appel de Paris, cours administratives d'appel de Paris et de Versailles) et internationales (Cour pénale internationale).
- une grande expérience des procédures amiables et collective de traitement des difficultés des entreprises.
- Une forte crédibilité auprès des parties prenantes (bailleurs de fonds, organes de la procédure, juridictions, investisseurs).
- une large expérience sectorielle et un maillage géographique par le biais d'un vaste réseau de partenaires internationaux.

OCA référencée parmi les experts  
incontournables par le classement  
Décideurs



## Traitement des facteurs de sous-performance

Le traitement des difficultés est toujours plus aisé lorsque le dépistage est effectué en amont dès la survenance des premières difficultés opérationnelles ou financières :

- Décroissance significative de l'activité ;
- Détérioration des marges opérationnelles ;
- Survenance d'évènements exceptionnels pouvant avoir un impact négatif sur la poursuite de l'activité ;

OCA intervient dans ce type de situations avec pour mission :

- de procéder au diagnostic stratégique visant à proposer un plan de recentrage/redéploiement des activités ;
- d'assister à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement sur de nouveaux marchés à l'international ;
- d'analyser l'évolution de la trésorerie et d'identifier les leviers d'optimisation du BFR ;
- d'examiner la structure de coûts afin de dégager les marges possibles d'économie (mission de "Cost-Killing") ;
- de négocier les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions correctrices (redéploiement ou restructuration d'activités).

## Traitement amiable des difficultés

En phase de conciliation ou de mandat ad hoc :

- Modélisation des prévisions d'exploitation et de trésorerie avec analyse des facteur de sensibilité ;
- Analyse et modélisation des différents scénarios de sortie de crises : Rééchelonnement et /ou restructuration du passif, conversion de dette en capital, cession d'actifs non stratégiques... Et le cas échéant, détermination des besoins d'apport de new money ;
- Assistance à la rédaction du volet financier du protocole d'accord avec les créanciers ;
- Assistance à la préparation d'un plan de reprise dans le cadre d'un pre-pack cession : recherche de repreneurs, vendor due diligence de la société cible, Assistance à la préparation de la data-room, modélisation financière du plan de reprise (détermination des besoins en fonds de roulement et en investissements nécessaire à la pérennité du plan).

## Indépendant Business Review: l'approche OCA

Les IBR (revue indépendante du plan d'affaires) ont pour objet, en situation de crise, de permettre aux parties prenantes (bailleurs de fonds, créanciers, actionnaires, mandataires de justice ) de disposer, souvent en urgence, d'une analyse objective des causes de sous-performance, d'un diagnostic de la situation opérationnelle et financière, d'une appréciation impartiale de la cohérence et de la crédibilité du plan de sortie de crise proposé.

**Dans l'approche OCA, le signataire de l'IBR doit bannir les réserves génériques «parapluie» et toujours conclure par l'expression claire d'une opinion professionnelle assumée, notamment sur :**

- la pertinence, la cohérence et le réalisme du plan opérationnel et stratégique retenu (plan commercial, plan social) au regard de l'environnement concurrentiel (acteurs existants, barrières à l'entrée...);
- la pertinence de l'organisation comptable et la possibilité de confronter finement les prévisions financières avec les données historiques;
- le réalisme, la cohérence interne des prévisions d'exploitation;
- la cohérence des prévisions d'exploitation avec les budgets de trésorerie sur le court-terme et les tableaux de financement sur le moyen terme;
- la cohérence interne des prévisions de trésorerie, notamment mais non exclusivement, par une prise en compte appropriée de la situation active passive de départ, de délais de rotation réalistes, de l'intégration des décaissements de règlement sur le court-terme et les tableaux de financement sur le moyen terme;
- revue itérative des options disponibles pour réduire le besoin de trésorerie (optimisation du BFR, cessions d'actifs non stratégiques);
- cohérence et la vraisemblance des hypothèses retenues pour l'établissement du plan de financement, à partir de données financières vérifiées;
- formulation de recommandations sur les facteurs de retour à la performance;
- la nécessité le cas échéant de procéder à des injections d'argent frais

**C'est le caractère directement utilisable et opérationnel de cette approche qui explique la forte croissance des interventions d'OCA, à l'initiative des bailleurs de fonds soucieux de disposer d'une information fiable et argumentée avant de consentir des aménagements d'échéanciers ou de nouveaux apports de fonds, des entreprises, de leurs conciliateurs et mandataires ad hoc, dans ces missions particulièrement sensibles et souvent complexes.**

## Traitement judiciaire des difficultés

Acteur spécialisé dans les problématiques de crises d'illiquidité, OCA apporte une assistance étroite et personnalisée au cours de cette phase critique, consistant notamment :

- dans la préparation des meilleures conditions d'ouverture de la procédure
- dans la préparation d'un plan de sortie : continuation avec dépôt d'un plan d'apurement, cession avec recherche de repreneur
- dans l'assistance aux relations avec les différents organes de la procédure (Mandataires Judiciaires et Magistrats)
- dans la mise en œuvre d'action de communication de crise
- dans la recherche de financement et la négociation avec les créanciers.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2021-1193 du 15 septembre 2021, OCA intervient à la demande des juridictions pour procéder à la détermination indépendante de la valeur du débiteur visant à définir les classes de parties affectées.

## Acquisition d'entreprises en difficulté

### Pré-acquisition :

- Évaluation de sociétés cibles
- Appréciation des valeurs d'actifs et de l'importance et de la structure du passif
- Analyse du dossier de reprise et intervention en Data Room et/ou sur site
- Diagnostic opérationnel, financier et stratégique
- Analyse de la rentabilité, des causes des difficultés et détermination d'un résultat normatif
- Revue du business plan (principaux leviers, risques et opportunités) et modélisation financière du plan de reprise

### Construction de l'offre de reprise :

- Choix de la méthode d'acquisition (plan de cession, plan de continuation)
- Détermination du périmètre de reprise
- Assistance à la rédaction du volet financier de l'offre de reprise

## Distressed litigation

Nous intervenons très régulièrement dans le cadre de missions d'analyse de responsabilité en phase de liquidation judiciaire (sur désignation par ordonnance du Juge-Commissaire sur requête des mandataires liquidateurs ou à la demande des avocats des personnes mises en cause) :

- analyse des causes des difficultés ;
- analyse des fautes de gestion à l'origine de la défaillance;
- analyse des flux anormaux entre sociétés liées ;
- détermination de la date de cessation des paiements
- analyse des paiements préférentiels,
- identification des actes contraires à l'intérêt social.

Sources praise  
Mikaël Ouaniche's  
« timely and  
concise reports  
that go straight to  
the point” and his  
“ability to explain  
matters very  
clearly at  
hearings» .

**Who's Who Legal**

---

CONTACT PARTNER

**MIKAEL OUANICHE**

Expert agréé par la Cour de cassation  
Expert près la cour d'appel de Paris  
Expert près les cours administratives d'appel de  
Paris et Versailles  
Expert près la Cour pénale internationale  
Expert-comptable & Commissaire aux comptes

63, Avenue de Villiers  
75017 Paris  
Tel : 01 40 54 98 80  
Fax : 01 47 63 92 75  
mo@oca-audit.com